

AXE : DÉCOUVERTE DE COMPOSÉS ET CHIMIE THÉRAPEUTIQUE

Le Comité thématique **Découverte de composés et chimie thérapeutique** du Réseau québécois de recherche sur les médicaments (RQRM) annonce la tenue d'un **appel de projets pour une offre de financement en chimie thérapeutique** permettant l'établissement de nouveaux composés possédant un potentiel en chimie médicinale.

VALEUR ET TERMES DES FONDS

Les fonds, au montant de 25 000 \$ en un seul versement, sont attribués pour une année – non renouvelable.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les demandeurs doivent être des chercheurs tels que reconnus par le FRQS. Ils doivent être membres en règle du RQRM ou avoir fait leur demande d'adhésion au moment du dépôt de la demande (consultez www.rqrm.ca pour plus d'information, ou communiquez avec la coordination au info@rqrm.ca).

Les projets recherchés doivent être réalisés en collaboration avec au moins un autre membre du réseau provenant d'une autre université québécoise.

Les projets devront **démontrer la synergie créée par le RQRM**, en offrant notamment un contenu interdisciplinaire. Le projet devra être original, novateur et **démontrer l'apport de l'axe Découverte de composés et chimie thérapeutique au RQRM**. Ces projets devront être en **adéquation avec les priorités de l'axe chimie thérapeutique**.

- Hormis leur qualité scientifique, les projets ayant la possibilité de rapidement produire des résultats seront favorisés.
- Les projets reçus seront évalués par un comité externe et entériné par le comité **Découverte de composés et chimie thérapeutique**.
- Les projets soumis peuvent être soit en démarrage ou déjà en cours.
- Les **lauréats de l'appel de projets de l'an passé** ne sont pas éligibles à réappliquer au présent appel de projets avec un même projet ou un dérivé de ce même projet.
- Un même projet ne peut être soumis qu'à **un appel de projets lors d'une même vague** de concours.
- **Les candidats déposant une soumission au concours 2019 devront obligatoirement s'inscrire et être présents au Colloque 2019 du RQRM.**

En rappel, la mission de l'axe chimie thérapeutique du RQRM est d'augmenter la diversité chimique accessible aux membres du réseau et à rassembler les forces vives en chimie thérapeutique. Ceci sera accompli via (1) la création de chimiothèques originales, (2) la conception de composés à vocation thérapeutique et le développement de systèmes de livraison de médicaments. L'axe a aussi comme objectif la découverte de molécules ayant des activités biologiques et qui seront utilisées en tant qu'outils pharmacologiques afin de valider les cibles thérapeutiques et dont le potentiel thérapeutique pourrait être exploité en partenariat avec l'industrie.

PRIORITÉS

Les projets soumis doivent posséder une composante forte de chimie thérapeutique, donc être nécessairement associés à une application thérapeutique, une cible, ou un mécanisme d'action désiré. Ci-dessous une liste non exhaustive d'exemples:

- Nouveaux outils et sondes moléculaires;
- Design et synthèse de molécules bioactives;

*"Le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Soyez assuré que nous traiterons toute information avec confidentialité."*

- Identification de composés actifs ("hits");
- Optimisation d'actifs ("Hit-to-lead");
- Nouveaux échafaudages ("scaffolds");
- Nouveaux mécanismes d'action.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de fonds devront être présentées **en français ou en anglais** pour évaluation par un comité d'experts indépendants.

La mise en forme suivante doit être respectée: Police Arial de taille 10 à interligne simple et marges de 2 cm.

La soumission en **un seul document PDF** doit inclure les éléments suivants.

- Identification du projet (**1 page**)
 - Titre du projet
 - Liste des chercheurs participants et complémentarité des expertises.
 - Résumé du projet incluant les livrables finaux attendus
 - Budget total demandé
- Description du projet (**3 pages**, incluant figures au besoin et excluant les références)
 - Description du projet scientifique (problématique – objectifs – hypothèses – méthodologie).
 - Justification de la pertinence et de la valeur ajoutée du projet dans le contexte de la découverte, du développement et/ou de l'usage du médicament.
 - Retombées escomptées du projet de recherche (résultats scientifiques, formation d'étudiants, etc.).
 - Description des livrables intermédiaires et finaux, ainsi que leurs utilisations possibles par le RQRM.
 - Une justification de l'impact de ce financement pour le rayonnement du réseau
- Budget (**1 page**, maximum 25 000\$/ pour une à deux années, non-renouvelable)
 - **Dépenses admissibles** : Bourses d'étudiantes et étudiants, salaires de personnel technique, consommables, frais d'usagers.
 - **Dépenses non admissibles** : Équipements, salaires des chercheurs, conférences.
- CV des candidats (provenant d'au moins deux universités québécoises) : **CV abrégé de 2 pages** mentionnant, sous forme de listes, les renseignements personnels (noms, titres, affiliations), la formation (institution, diplôme, date de début/fin), un bref énoncé personnel, l'emploi et honneurs (incluant expérience professionnelle, affiliations), les contributions scientifiques (p. ex., publications, propriétés intellectuelles, présentations), les subventions de recherche (p. ex., obtenu, terminé, à l'étude/décliné). Le RQRM recommande l'utilisation du gabarit de l'abrégé biographique du *National Health Institute* (gabarit disponible ici en [français](#) ou [anglais](#)).

DATE LIMITE: 14 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 59

Veuillez faire parvenir vos soumissions à **Mme Yessica-Haydee Gomez** au: info@rqrm.ca

Obligations de l'équipe: *en acceptant la subvention, l'équipe devra rendre disponibles les produits générés au cours du projet aux autres chercheurs du RQRM et être disposée à présenter les résultats du projet lors de la journée scientifique du RQRM. De plus, l'équipe devra fournir les documents nécessaires à la préparation de rapports de progrès ou à des présentations à visées promotionnelles pour une période d'au plus quatre (4) ans suivant l'octroi de la bourse. La propriété intellectuelle, s'il y a lieu, demeure la propriété du chercheur / équipe / université d'origine du projet.*

"Le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Soyez assuré que nous traiterons toute information avec confidentialité."